

DECRET N° 81-171 du 10 juin 1981

nommant le Camarade ZEKPA Célestin
en qualité de Directeur des Affaires
Financières et Administratives du
Ministère des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'ordonnance n° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition
du Cabinet du Président de la République et la structure des
Ministères, notamment son article 15 ;

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin ;

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 3 Juin 1981 ;

DECRETE :

Article 1er - Le Camarade ZEKPA Célestin est nommé Directeur des
Affaires Financières et Administratives du Ministère des Finances.

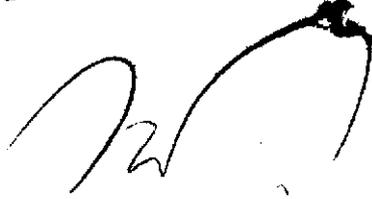
Article 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions
antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date
de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué
partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 10 juin 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 ANR 4 MF 5 autres
Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses sections 4 DCCT-ONEPI-
Gde Chanc. 3 DB-CDF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 DPE/MTAS 2 BCP 1 UNB-
FASJEP 4 DAFA/MF 4 BN-DAN 4 Intéressé 1 JORPB 1.